

Le Brasseur Syndical



Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Brasserie Labatt-CSN

Mot du Président



Volume 14, No : 02

Avril 2017

Dans ce numéro

• Mot du président	1
• Message du trésorier • V.P. Livraison	2
• Lock Out chez Multi-Markes	3
• V.-P. S.S.T.	4

Bonjour à toutes et à tous,
Dans un premier temps, je tiens à remercier les membres qui m'ont confié un troisième mandat à la présidence de notre syndicat. Je tiens personnellement à féliciter François Daoust pour le travail qu'il a fait pour sa campagne, il va de soit que j'aimerais bien qu'il s'implique dans la structure syndicale. Je crois sincèrement qu'il nous faut d'autres jeunes dans la structure afin de bien préparer la relève syndicale pour passer le flambeau le temps venu.

Un message m'a clairement été passé lors de cette élection, croyez-moi que je l'ai très bien capté. Je vais continuer à défendre les intérêts de la collectivité en étant toujours à l'écoute des membres de la structure syndicale et m'assurer que l'employeur respectera le contrat de travail que nous venons de négocier.

À l'assemblée générale, nous avons discutés de l'avis de motion qui avait été déposée à l'as-

semblée du 7 janvier 2017 concernant le fond de grève qui a été amassé au cours des dernières années. Il a été décidé par une forte majorité des membres présents de mettre fin à la cotisation supplémentaire qui avait été amassée il y a quelques années et de liquider la somme aux salariés actifs à la journée de l'assemblée.

Le trésorier a eu un travail de moine à exécuter. Aussitôt qu'il sera en mesure d'établir les montants à distribuer, une demande de DVSL (demande de versement de salaire pour personne libéré) sera envoyé à la CSN afin qu'eux fassent les chèques avec les déductions d'impôt requis pour être en conformité avec les lois de l'impôt.

Sylvain Moreau

Président du STTBL-CSN

Retrouvez-nous sur le Web

www.sttbl.ca

Pour nous joindre

Téléphone: 514-368-4999
Télécopie: 514-368-7771
Messagerie: sttbl.csn@gmail.com

Trésorier

Bonjour à toutes et à tous,
Depuis mars 2003 que nous sommes syndiqués avec la CSN sous le nom de STTBL-CSN. Cette adhésion à la CSN a eu pour effet de créer un poste de trésorier puisque nous avons maintenant une caisse locale à gérer.

Ça fait donc maintenant près de 14 ans que nous (STTBL) gérons nos propres finances. J'ai eu le plaisir de combler 12 de ces 14 années comme trésorier. C'est un poste que j'affectionne particulière-

ment et croyez moi, si ce n'était pas de ma retraite prévue en 2017, je ferais bien encore quelques années comme trésorier.

Comme le dit le dicton; « toute bonne chose a une fin ! ». Je prendrai donc ma retraite prochainement et par conséquent, je ne renouvelerai pas mon mandat comme trésorier. Tout au long de mes mandats, je n'ai pratiquement jamais eu d'opposition et j'ai par conséquent toujours été réélu par acclamation. J'en profite donc pour vous re-

mercier toutes et tous pour la confiance que vous m'avez accordé tout au long de mes mandats.

Je vous invite donc, par la présente, à apposer votre candidature pour le poste de trésorier. C'est une implication syndicale mais d'abord et avant tout une implication personnelle. Je me ferai un plaisir d'entraîner le (la) prochain(e) trésorier (trésorière) qui sera élu(e) à ce poste.

Votre dévoué « trésor » !

Claude St-Onge

V.-P. Livraison

Bonjour à vous tous

Je voudrais remercier les gens de la livraison pour la confiance qu'ils me témoignent en m'accordant le mandat de défendre leurs intérêts à titre de V.P. Livraison.

Vous pouvez avoir la certitude que je protégerai la convention collective intégralement et intègrement!

Je tiens aussi à remercier mes prédécesseurs Patrick Turcot et Sylvain Gervais pour leur excellent travail qu'ils ont accompli à ce poste et dernièrement à la table des négos.

Ils seront pour moi de précieux conseillers dans l'exercice de mes nouvelles fonctions.

Je veux rétablir à nouveau avec la collaboration de nos patrons un climat de travail harmonieux et respectueux!

J'ai présenté récemment un plan visant à améliorer le réseau de distribution des routes grandes surfaces.

D'autres projets sont présentement à l'étude pour notamment améliorer les conditions de travail.

Laurent Dubois

V.P. Livraison

LOCK OUT CHEZ MULTI-MARQUES DE CANADA BREAD

Quelque 120 travailleuses et travailleurs de distribution Multi-Markques de Laval, près de Montréal, qui produit les pains Pom, Bon Matin et Villaggio, ont été mis sauvagement en lock-out, dans la nuit du 1 avril 2017, sans autres formalités. Pour le Syndicat des travailleurs et travailleuses de distribution Multi-Markques-Laval, la Fédération du commerce (FC-CSN) et la Confédération des syndicats nationaux (CSN), cette mise en lock-out de Canada Bread et de la propriétaire mexicaine Grupo Bimbo est totalement injustifiée, les négociations se déroulant relativement bien jusqu'à la toute dernière minute précédant le lock-out. Pour David Bergeron-Cyr, vice-président de la FC-CSN : « Il est totalement inconcevable que Canada Bread et le géant de l'alimentation mondiale, Grupo Bimbo, jettent ainsi à la rue ses propres travailleurs alors qu'ils étaient en négociation intensive pour en arriver à une entente sur leurs conditions de travail.

Nous appelons l'entreprise à vite revenir à la raison en mettant fin au lock-out et en reprenant immédiatement les pourparlers. »

La convention collective d'une durée de cinq ans des salarié-es qui œuvrent jour et nuit, sept jours sur sept, est échue depuis le 22 septembre 2016. Jusqu'à maintenant, 22 séances de négociation se sont tenues depuis octobre dernier. Le syndicat a informé, hier, la partie patronale de sa pleine disponibilité pour d'autres rencontres. Or, l'employeur a avisé les porte-parole syndicaux en milieu d'après-midi qu'à défaut d'une entente conclue à 23 h 59 hier, les employé-es seraient mis en lock-out dès minuit.

Une situation que dénonce le président du syndicat, Pascal René-De Cotret : « Canada Bread agit de manière tout à fait contraire à son code d'éthique qui dit "traiter ses associés (employé-es) avec respect dans un environnement favorable au développement person-

nel et professionnel." Nous, tout ce que nous voulons, c'est négocier librement nos conditions de travail. Or, ce lock-out est une véritable gifle. On ne se laissera pas faire. »

Le syndicat tiendra une assemblée générale extraordinaire en début de semaine prochaine pour faire le point et décider des actions à prendre.

Au cœur des demandes syndicales figurent entre autres la flexibilité et les horaires de travail, la sécurité d'emploi pour la trentaine de salarié-es à temps partiel, le régime de retraite, l'assurance collective ainsi que les salaires.

Grupo Bimbo a réalisé en 2016 des ventes de près de 7 milliards de dollars américains. Présent dans 22 pays, il emploie 127 000 personnes dans 144 usines et plus de 1600 centres de distribution.

Cette entreprise avait été en conflit en même temps que nous en 2003, pour ceux qui s'en souviennent.

V.-P. S.S.T.

Un surplus de 464,5 M\$ à la CNESST

Afin d'assurer le paiement des prestations aux travailleurs, les employeurs cotisent chaque année au régime de santé et sécurité du travail. Cette contribution s'élèvera à environ 2,5 milliards de dollars en 2017. Ce montant servira à payer les prestations aux travailleurs victimes d'une lésion professionnelle en 2017. Évidemment, pour certaines lésions, ces dépenses s'échelonnent sur plusieurs années et, entre-temps, ces sommes inutilisées sont confiées à la CDPQ afin de les faire fructifier.

Un rendement supérieur...

En 2016, la CNESST a obtenu un rendement de 7,1 % sur les fonds qu'elle confie à la CDPQ, ce qui est supérieur aux besoins de la Commission. Cela explique en partie le surplus de 464,5 M\$ observé au 31 décembre 2016.

En ce moment, la Commission a en réserve 15,6 milliards de dollars pour assurer le

paiement des prestations aux travailleurs. Cette réserve est supérieure de 9,7 % aux besoins réels de la Commission (niveau de capitalisation de 109,7 %).

Et un surplus d'opérations

De plus, la CNESST a dégagé un surplus d'opérations de 188,1 M\$ compte tenu du bilan favorable au chapitre des lésions professionnelles.

En effet, les efforts concertés des partenaires patronaux et syndicaux, les actions en prévention ainsi que les mesures mises en place pour prévenir la chronicité portent fruit. La saine gestion du régime de santé et de sécurité du travail, notamment les mesures de contrôle des dépenses, contribue également aux résultats enregistrés au cours des dernières années.

(Source : CNESST)

Ce sont là de bonnes nouvelles pour les entreprises du Québec.

Sylvain Le Riche
V.P. S.S.T

Départs

Michel Paquette
(mars)

Viateur Lemieux
(avril)

Bonne retraite
A tous

Nouveaux Réguliers

Aucun nouveau

Collaborateurs:

Comité journal:

Claude St-Onge

VP à l'information:

Robert Daneau

Impression:

Imprimerie Caméléon